

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 9 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 Mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 2 Mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT

MM : Eric VERGER, Didier ANDRIEUX, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusée ayant donné procuration : Mme Emeline POUSSARD à Mr Patrick LAFARGE

Madame Nathalie DAUNAS est absente en début de séance.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- DM n°1 – Taxe d'aménagement,
- Tarification des services périscolaires de l'école pour l'année scolaire 2019-2020,
- Avis du conseil concernant le trafic des poids lourds sur la RN 10,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire annonce que Madame PERNAS-HERMOSOS de GRDF viendra en fin de séance pour échanger sur le projet d'installation d'une antenne pour les compteurs GASPARG.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - DM n°1 – Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique que suite à un trop perçu de Taxe d'aménagement par l'Etat à la commune d'un montant de 81,48 € en 2018, la commune doit reverser cette somme. Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte 10226 qui est d'ordinaire utilisé en recette et non en dépense et de passer les écritures suivantes

020	Dépenses imprévues Investissement	- 100 €
10226	Taxe d'aménagement - Dépenses	+ 100 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 13 pour.

4 - Tarification des services périscolaires de l'école pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée de septembre 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 13 pour, les tarifs suivants :

	Tarif Septembre 2018	Tarif Septembre 2019
Tarif repas élève	2,45 €	2,50 €
Tarif repas adulte	5,10 €	5,15 €
Tarif garderie par élève (matin)	1 €	1 €
Tarif garderie par élève (soir)	1 €	1 €

5 – Avis du conseil concernant le trafic des poids lourds sur la RN 10

Monsieur le Maire explique avoir reçu de Nicole BONNEFOY, Sénatrice et Conseillère Départementale de la Charente, un mail afin de recueillir l'avis du conseil sur le problème de circulation des poids lourds sur la RN 10. Elle demande le soutien des communes pour obtenir une déviation sur la A 10.

Le Conseil donne son soutien à la démarche de Madame BONNEFOY, 11 pour, 2 abstentions.

5 - Informations et questions diverses

- Monsieur ANDRIEUX demande à prendre la parole concernant les travaux d'aménagement de la Traversée de Guîtres :

Il explique qu'il y a 2 mois lors d'une réunion de chantier il a été décidé d'inclure dans le marché d'aménagement de la Traversée de Guîtres les travaux de l'impasse des Chêneveaux. A la dernière réunion de chantier, le financement de ces travaux a été retiré du budget de l'aménagement au profit des reprises d'enrobés. Monsieur ANDRIEUX reproche à Monsieur le Maire d'avoir pris cette décision sans son accord.

Monsieur le Maire explique que des reprises d'enrobé dus aux travaux d'eau non prévu initialement devaient être réalisés.

A la dernière réunion de chantier à la demande de Grand Cognac, ces travaux ont été inclus dans le marché. Cette décision devait être prise immédiatement malgré que Monsieur ANDRIEUX n'était pas présent, comme souvent aux réunions de chantier.

Monsieur LEVEQUE, présent lors de cette réunion, confirme qu'aucune discussion arbitraire n'a été prise. La décision était nécessaire et justifiée.

Monsieur ANDRIEUX remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire et quitte la séance.

Madame DAUNAS arrive en cours de séance.

- Madame PERNAS-HERMOSOS de GRDF arrive en cours de séance.

Elle rappelle qu'une nouvelle génération de compteur communiquant par onde radio va être installée en 2020-2021 ; une convention a été signée avec la commune pour l'implantation d'une antenne sur l'église. Techniquement, cette installation n'est pas réalisable. En accord avec le SDEG elle propose de lancer une étude sur l'implantation d'une antenne sur le pylône du terrain de pétanque ou du stade.

Le Conseil émet un avis favorable pour faire réaliser cette étude sur les poteaux du stade les plus éloignés de la rue, 11 pour, 1 abstention.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.